



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

ZSC NATURA 2000 FR9301511

Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur



le vendredi 16 décembre 2016, à La Roche des Arnauds,
sous la présidence de M. GASCARD Fabien Maire de Rabou

Techniciens SMIGIBA présents : E. Hustache, C. Vassas

Compte rendu rédigé par C. Vassas & E. Hustache

1. PRÉSENTS & EXCUSÉS

Présents : Cf. feuille de présence

Excusés :

- M. FRANCOU Jacques - Président de la CCHB, du SMIGIBA & Maire d'Aspremont
- M. CHAUTANT Maurice - Maire de La Roche des Arnauds & 3ème vice Président de la CCBD
- M. CONTOZ Jean François - 1er Adjoint Mairie de La Roche des Arnauds & Vice Président SMIGIBA
- M. Roger DIDIER - Maire de Gap, Président de la Communauté d'agglomération Gap en plus grand et Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme MICHEL Catherine - Centre National de la Propriété Forestière Délégation PACA
- M. VIEUX Simon - CERPAM
- M. ABDULHAK Sylvain - CBNA
- Mme BERNARD - LAURENT Ariane - ONCFS - Rapporteur Scientifique
- M. SCHUSTER Karl Friedrich - IRAM
- M. GAUTIER Bertrand - IRAM
- M. BOCHATAY Guy - Dévoluy Ski Développement - Groupe MAULIN
- M. MARTIN Abdou - Représentant des Guides de Haute Montagne
- M. CAZAJOU Hervé - Président C.A.F. Buëch Dévoluy

2. ORDRE DU JOUR

- Membres du comité de pilotage
- Point administratif
- Contrat Natura 2000
- PAEC – MAEC
- Charte Natura 2000
- Études d'incidences Natura 2000
- Études scientifiques : Chiroptères & Gastéropodes
- Communication
- Projets transversaux
- Questions diverses

3. MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE COMPOSITION DU COPIL

Afin de prendre en compte à partir du 1er janvier 2017 les nouvelles intercommunalités, intégrer les fusions de communes (Dévoluy), et les autres demandes (LPO, ...), l'arrêté préfectoral définissant les membres du comité de pilotage Natura 2000 du site « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » sera modifié courant 2017.

4. ÉVOLUTION DE L'ANIMATION DU SITE

Depuis mai 2015, l'animation du site Natura 2000 est portée par le SMIGIBA sur des financements 100% État.

Sur plus de 35 000 hectares de site Natura 2000, ces financements, d'un montant de 150 000 € pour 3 ans (mai 2015 – avril 2018), correspondent à 0,8 équivalent temps plein.

2017 sera l'année de dépôt des dossiers de demande de financement éligibles au FEADER PACA pour la période 2018-2021.

5. CONTRATS NATURA 2000

Depuis 2016, la Région PACA via le FEADER et l'État financent les contrats Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 sont pris en charge financièrement à 100 %, sauf pour les actions d'investissement portées par une collectivité ou le taux de financement est porté à 80 %.

Mme POTIN (DDT 05) précise que 2 contrats Natura 2000 ont été déposés par l'Office National des Forêts en 2016 et engagés par la DDT 05 sur 4 ans (2016-2020) :

- Création ou rétablissement de mares (financement en investissement à 100%) : Rétablissement de 2 mares en Forêt Domaniale de Durbon (Rioufroid et Chartreuse de Durbon – commune de St Julien en Beauchêne) = 7 280 €
- Fauche d'entretien des milieux ouverts (Prairie à Serratule à feuille de chanvre d'eau + gyrobroyage et débroussaillage léger (financement en fonctionnement à 100%) : Forêt Domaniale des Sauvas (Commune de Montmaur) = 14 050 €

M. GILLET (DREAL PACA) et Mme POTIN (DDT 05) précisent que malgré une période réduite pour déposer les contrats (2 mois), tous les dossiers déposés dans les Hautes-Alpes ont pu être instruits par la DDT 05 et présentés en CRP en octobre et en décembre (4 sur 6 ont été engagés). A l'avenir, les appels à projets de la Région PACA devraient être ouverts plus tôt, ce qui facilitera leur instruction.

Les montants financiers alloués à ces actions restent inchangés vis à vis de la maquette proposée en 2015.

M. GIRODON (LPO) : est-ce que les collectivités s'investissent pour réaliser des contrats Natura 2000 ?

M. GASCARD : Certaines collectivités peuvent avoir un déficit d'informations et pensent que Natura 2000 « protège » le territoire sans possibilités d'actions et de travaux. Le travail de la collectivité animatrice (SMIGIBA) est d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets.

6. PAEC / MAEC

Le PAEC « Durance - Dévoluy - Gapençais - Deux Buëch » a été rédigé en 2015 par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes en partenariat avec les structures animatrices Natura 2000.

Mme LEBER - BOYER (DDT 05) : l'instruction des dossiers MAEC 2015 et 2016 a pris du retard. Les dossiers 2015 seront instruits en 2017 et le reste suivra.

Suite au retard pris dans l'instruction des dossiers un bilan des actions engagées et un bilan financier précis sera présenté en 2017. Toutefois à l'issue des deux premières années (2015 et 2016), c'est plus de 2,6 Millions d'euros (pour 5 ans) d'engagés sur l'ensemble du PAEC.

L'enveloppe provisionnée pour ce PAEC n'est pas entièrement consommée à ce jour (Reliquat d'environ 400 000 €). La région PACA n'ayant pas encore fait le bilan financier, il n'est pas certain que les montants « non-consommés » restent alloués à ce PAEC.

Sur tous les autres PAEC du département, les enveloppes financières ont été consommées (ou dépassées).

Mme GIRARD (CA 05) : Sur ce territoire, la volonté de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a été d'ouvrir cette démarche hors site Natura 2000 (Zone Humide + SRCE). Cependant, sans animation, pas d'actions !

Si en 2017 de nouveaux agriculteurs souhaitent s'engager dans des MAEC, il se pourrait que ce soit possible uniquement sur ce PAEC.

Pour la période 2017-2020, quelles animations, suivi, formations et communications pour les agriculteurs qui auront souscrits des MAEC en 2015-2016 ?

M. GASCARD : Aujourd'hui, on voit plus concrètement les fruits de Natura 2000 avec plus de 2 Millions d'euros d'engagés sur 5 ans sur notre territoire. Mais comment accompagner les agriculteurs dans cette démarche de prise en compte de la biodiversité pour atteindre de bon résultat. Malgré les bonnes pratiques, les résultats ne sont pas garantis.

Sur les 27 alpages recensés sur le site Natura 2000, 17 GP se sont engagés dans la mise en œuvre de MAEC. On peut noter que sur St DISDIER, aucun groupement pastoral n'a engagé de MAEC Loc.

7. CHARTE NATURA

La charte Natura 2000 du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » a été validée par le Préfet des Hautes-Alpes en 2011.

La perte de recette fiscale des collectivités était compensée par l'État avec un coefficient minorateur dégressif au fil des années. En 2016, la compensation est de 22 %. Les communes les plus impactées sont celles dont les propriétaires signataires de la charte Natura 2000 ont des grandes surfaces forestières.

La commune de St Julien en Beauchêne a déposé un recours au TA de Marseille qui a été rejeté en première instance. Actuellement, la municipalité de St Julien en Beauchêne a fait appel de cette décision.

A partir du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de l'application de la « loi biodiversité » : l'État devrait compenser les pertes de recettes fiscales pour les collectivités lorsque le montant de l'exonération est supérieur à 10 % du budget annuel de fonctionnement de la collectivité ... Si les décrets d'application sont pris et si la loi de finance est approuvée !

M. GILLET (DREAL PACA) : Les services du ministère sont conscients de l'impact de la baisse du coefficient de compensation pour les petites communes.

La charte Natura 2000 est signée pour une période de 5 ans entre un propriétaire ou un bailleur et l'État. Les communes ayant vu des propriétaires s'engager dans ce processus en 2011 devraient encore être impactées jusqu'en 2018.

M. GASCARD dénonce le « coup bas » de l'État qui met en porte-à-faux l'animation Natura 2000 et plus globalement la politique Natura 2000.

8. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Plusieurs évaluations d'incidences ont été réalisés concernant : des PLU, des Travaux, des Épreuves sportives

M. GASCARD : Quel est le surcoût pour un PLU de prise en compte des enjeux Natura 2000 ?

Mme LEBER - BOYER (DDT 05) : Ce surcoût est souvent inclus dans l'étude environnementale.

M. GASCARD : Sur Rabou 20 000 € pour la révision du PLU dont 6 000 € pour la partie Environnementale englobant Natura 2000 !

9. ÉTUDES :

9.1. INVENTAIRE DES CHIROPTÈRES 2014

Présentation par M. GATTUS (Office National des Forêts – Bureau d'études 04-05)

→ 24 espèces de chiroptères recensés sur le site Natura 2000

- 4 nouvelles espèces contactées dans le site depuis le dernier inventaire !!!
- Oreillard montagnard capturé à 2 600 m d'altitude !
- 2 à 3 espèces peuvent cohabiter par gîte (rarement plus).
- Dans les gîtes arboricoles, une même colonie peut utiliser entre 200 et 300 arbres gîtes.
- Préserver un réseau fonctionnel de gîte en identifiant les structures favorables et le réseau d'arbres

M. GILLET (DREAL PACA) : Le DOCOB n'est pas un document figé. Si des études mettent en lumière des actions, elles peuvent être ajoutées dans le DOCOB.

M. GATTUS (ONF 05) : Les actions souhaitables avaient été inscrites !

M. HUSTACHE (N2000 DDCC) : Le DOCOB datant de 2003, sa philosophie est intéressante et permet une grande latitude d'actions.

M. JOULOT (GCP) : Où en sont les travaux sur le pont de Potrachon ?

Hors site Natura 2000, les travaux sur le pont sont suivis par le BE Asellia qui accompagne le Département des Hautes-Alpes.

9.2. PROSPECTION MALACOLOGIQUE SUR LE PLATEAU DE BURE

Inventaire et prospection sur le Plateau de Bure - réalisé par le CEN PACA & ARIANTA :

5 nouvelles espèces recensées s'ajoutant à celles signalées par ALLIER (1979). Elles appartiennent toutes au cortège d'espèces relique du dernier âge glaciaire susceptible d'être rencontrées dans les milieux alpins et ne semblent pas menacées sur le territoire.

9.3. AUTRES ÉTUDES, SUIVIS - PROJETS

Projets : Réactualisation des inventaires amphibiens et reptiles + suivi population Sonneur

M. PHISEL(Rapporteur scientifique) : La liste rouge en PACA a évolué, des espèces ont changé de statuts, dont le sonneur à ventre jaune qui devient « En Danger »

M. GILLET : A l'avenir les études vont être prises en charge via le programme FEADER dans le cadre d'appel à projets. Il faut transmettre au service scientifique de la DREAL les fiches projets « études » afin d'évaluer la pertinence de la thématique et faciliter son instruction.

Les mesures compensatoires suivi par la CBNA relative à la reconstruction du téléphérique correspondant aux semis de graines d'Androsace Helvétique ne semble pas avoir été très efficace.

Communication : Bande annonce du film « La vallée des Loups » de J.M. Bertrand, en salles dès le 4 janvier 2017. Beaucoup d'images de ce film ont été tournées dans le site Natura 2000.

10. CANYON DE RABOU

2014 : Vendalisation et dégradation des amarrages

2015 : Travaux de remise en conformité des amarrages

2015 – 2016 : Réfection par les professionnels et les fédérations des sentiers d'accès.

2017 : A prévoir : une réunion du GT canyon avec la municipalité afin d'améliorer la fréquentation du site

On peut noter une fréquentation très importante de ce canyon.

Depuis plusieurs saisons le canyon du Fournel, autre site d'initiation d'importance dans le département, était accessible qu'une partie de la saison ...

11. PROJETS TRANSVERSAUX

11.1. ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE DU DÉVOLUY

Participation de la structure animatrice (SMIGIBA) à l'élaboration du projet (Thématiques, scénographie, ...)

→ Financement « Espace Valléen » – Démarrage du projet en 2018.

11.2. IRAM : EXTENSION DES VOIES DE L'OBSERVATOIRE AVEC LE DOUBLEMENT DU NOMBRE DES ANTENNES.

Projet NOEMA : Création d'environ 750 m de voies pour utiliser les 12 Télescopes (à terme).

L'IRAM propose de faire un comité de suivi de l'APPB du Plateau de Bure en février pour présenter et discuter de l'avancement des différents dossiers.

Le cadre réglementaire concernant les études d'impacts évoluant à partir du 1er janvier 2017, les travaux

projetés par l'IRAM ne seront pas soumis à cette procédure.

Toutefois, les travaux devront être autorisés par le Préfet au regard de l'évaluation d'incidence Natura 2000 et au vu des dossiers pour dérogations à destruction d'espèces protégées.

11.3. SONNEUR SUR GAP

Sur la commune de Gap et dans le site Natura 2000, un terrain agricole est depuis quelques temps utilisé comme terrain de moto-cross dans un secteur proche d'une zone de présence du sonneur à ventre jaune (< 200 m). La commune de Gap a été saisie par la DDT 05 afin de faire respecter le code de l'urbanisme sur ce secteur.

M. PHISEL rappelle la forte présence d'alyte sur le site du conservatoire botanique (Charance). Présence qui pourrait être problématique pour le maintien des sonneurs à ventre jaune sur ce secteur.

M. PHISEL : Où en est le projet de jardin alpin de Charance ?

M. BOUTRON (CBNA – Mairie de GAP) : Confirme la réalisation de ce projet avec un financement acquis via des fonds Alcotra (~325 000 €).

11.4. CHAMP DE TIR DU COL DE NOYER

M. HUBAUD (Mairie Le NOYER) sollicite l'assemblée sur les conséquences du champ de tir temporaire hivernal du 4^{ème} Régiment de Chasseurs Alpains sur le site Natura 2000 et sur la faune.

M. HUSTACHE (Natura 2000 DDCC) rappelle l'existence depuis de nombreuses années d'un pas de tirs de circonstance dans le vallon de la Saume sur la commune du Dévoluy. Cette année, les communes limitrophes (Le Noyer, Le Glaizil) à la Commune du Dévoluy sont sollicitées par les services des armées pour émettre un avis quand à la réalisation de ces manœuvres.

Ces activités temporaires réalisées en hiver, sur neige uniquement, ne sont pas soumises à évaluation des incidences Natura 2000, ni à étude d'impact.

L'impact sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR9301511 sont faible au regard des surfaces utilisés sur les milieux concernés.

L'impact sur la faune de la Directive Européenne 92/43/CEE est nul.

Sur la commune du Dévoluy, un dérangement ponctuel sur l'avifaune est possible, notamment chez les galliformes de montagne.

Sur l'aspect « sécurité », l'armée se doit de prendre toutes les dispositions nécessaires.

L'animateur Natura 2000 avec les services de l'État (DDT05) se rapprochera du Délégué Militaire Départemental afin d'évoquer ce sujet.

M. GASCARD, en tant que Président du Copil, lève la séance et propose en cette fin d'année de partager le verre de l'amitié.